

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juillet 2001

Québec, le 25 juillet 2001

Monsieur Marcel Brien  
Directeur des études  
Campus Notre-Dame-de-Foy  
5000, rue Clément-Lockquell  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3

**Objet : Deuxième suivi apporté au rapport d'évaluation du programme de Techniques administratives (410.12)**

Monsieur le Directeur,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 11 juillet dernier, le suivi accordé par le Campus Notre-Dame-de-Foy à l'évaluation du programme de Techniques administratives (410.12) dans laquelle la Commission formulait six recommandations au Collège. Ainsi, la Commission recommandait :

- de se doter de procédures et d'outils permettant de renforcer la qualité de sa démarche d'autoévaluation, de mieux étayer ses analyses, et, au besoin, de revoir les modalités de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études;
- de parfaire la cohérence du programme en précisant davantage ses orientations et ses fils conducteurs, en définissant mieux, par la suite, la séquence des activités d'apprentissage, et enfin, en faisant l'analyse, et l'harmonisation, au besoin, des exigences de travail personnel pour les élèves;
- d'améliorer la qualité des équipements informatiques, de leur entretien, de même que celle des logiciels informatiques en usage dans le programme;
- d'appliquer rigoureusement sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et de s'assurer de la conformité d'application de la politique par le Département;
- de revoir les orientations et l'organisation des stages en entreprise;
- de veiller à renforcer la concertation entre les enseignants associés au programme pour faciliter la mise en œuvre de l'approche programme.

Le 16 mai 2001, le Collège a produit un état de situation concernant le suivi apporté à ces recommandations. Le Collège a informé la Commission qu'il prendra la décision de continuer ou non d'offrir ce programme localement après sa révision prochaine. La

Commission prend acte de la position du Collège et l'avise que, dans l'éventualité d'une poursuite de son offre de formation, la Commission s'attend à recevoir dans les meilleurs délais un rapport de suivi indiquant comment le Collège a tenu compte des recommandations qu'elle lui a adressées dans le cadre de l'implantation qu'il compte faire du programme révisé.

Advenant une décision d'arrêter l'offre de formation locale, la Commission désire recevoir un rapport indiquant comment les recommandations formulées sont appliquées dans le programme mis en œuvre au Multicollège de l'Ouest du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jacques L'Écuyer